



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9735^e séance

Lundi 30 septembre 2024, à 10 heures
New York

Provisoire

Présidents : M. Žbogar /M. Ponikvar (Slovénie)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Geng Shuang
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Dharmadhikari
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M. Camilleri
Mozambique	M. Fernandes
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M. Kanu
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Haïti, de la Jamaïque et du Kenya à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/695, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Équateur et les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovaquie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2751 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Avant tout, les États-Unis tiennent à saluer les membres de la délégation équatorienne, corédactrice de cette résolution (résolution 2751 (2024)). Je les remercie de leur leadership et leur esprit de partenariat. De même, nous remercions vivement le Kenya. Sans le dévouement et la détermination du Kenya, nous ne serions pas ici aujourd'hui. Enfin, je tiens à féliciter le Gouvernement haïtien d'avoir fait appel à la communauté internationale pour l'aider à remédier aux conditions de sécurité désastreuses auxquelles se heurte le peuple haïtien.

Le renouvellement unanime, aujourd'hui, du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti envoie un message fort au peuple haïtien :

le monde est à ses côtés, et nous nous employons résolument à restaurer la sécurité et la stabilité et à mettre le pays sur la voie de la paix et de la prospérité. Le vote unanime d'aujourd'hui s'appuie également sur l'annonce récente de nouvelles inscriptions sur la Liste des sanctions de l'ONU, et nous encourageons le Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti à prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte que ceux qui alimentent la violence des gangs en répondent.

De plus, nous remercions nos partenaires à la Communauté des Caraïbes et ailleurs, qui se sont engagés à contribuer généreusement, en personnel, en matériels et en contributions financières, à la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Forte de cet appui, nous l'avons vu, la Mission a réalisé des progrès tangibles, mais il reste encore beaucoup à faire. Si nous voulons exploiter la dynamique en place pour continuer de lutter contre la violence des gangs et rétablir un sentiment de sécurité, nous devons rester déterminés. Il est urgent d'apporter de nouvelles contributions financières pour soutenir la Mission à court terme, et nous demandons instamment aux autres donateurs d'envisager de le faire.

Tout en nous employant actuellement à renforcer la Mission multinationale d'appui à la sécurité, nous devons également entendre les appels clairs du Gouvernement haïtien à garantir la viabilité à long terme de cet effort. Comme l'a déclaré le Président Leblanc Fils à l'Assemblée générale, la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti en une opération de maintien de la paix des Nations Unies permettrait de sécuriser un financement plus stable et d'élargir les capacités de la Mission. Les États-Unis sont prêts à donner suite à cet appel. Nous engageons ceux qui ont exprimé leur scepticisme à cet égard à accorder la valeur qui s'impose à la perspective et au consentement du Gouvernement hôte, qui représente le peuple haïtien. Nous abondons également dans le sens d'Haïti lorsqu'il affirme que nous devons tirer les leçons du passé pour s'assurer que les erreurs commises ne se répètent pas. Nous avons là une occasion de réparer les erreurs anciennes et de redorer l'image des missions internationales en Haïti.

Pour la première fois depuis des années, Haïti est enfin engagé sur une voie qui mène à la stabilité politique. En adoptant cette résolution aujourd'hui, le Conseil aide Haïti à continuer de rétablir la sécurité et à créer les conditions requises pour organiser des élections libres et régulières. Employons-nous dès lors à faire fond sur les progrès engrangés par la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Dotons-nous d'une nouvelle approche

pour la soutenir. Protégeons cette possibilité fragile mais prometteuse de construire un avenir meilleur pour le peuple haïtien. Nous attendons avec intérêt de poursuivre au Conseil, dans les mois à venir, les délibérations sur cette question.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la délégation des États-Unis, sans le leadership de laquelle cette résolution (résolution 2751 (2024)) n'aurait pas été possible. Je lui suis reconnaissant de son engagement en faveur de la paix en Haïti.

Je salue l'adoption à l'unanimité de la résolution 2751 (2024), proposée par l'Équateur et les États-Unis. L'autorisation par le Conseil de sécurité du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) jusqu'en octobre 2025 est une étape importante dans le soutien au peuple haïtien. Elle nous permettra de progresser dans la mise en place des conditions de sécurité nécessaires à la tenue d'élections libres et transparentes.

La direction de la MMAS par le Kenya est méritée d'être saluée, tout comme le soutien que la région et en particulier la Communauté des Caraïbes ont apporté à son déploiement. Cela a contribué, en l'espace de trois mois seulement, à raviver en nous l'espoir de voir les forces de sécurité haïtiennes reprendre le contrôle des territoires aux mains des bandes criminelles qui terrorisent le pays depuis trop longtemps.

La résolution 2751 (2024) est un complément nécessaire à la résolution 2699 (2023) et à ses dispositions robustes sur les droits humains, les violences sexuelles, la prévention, l'application du principe de responsabilité et la protection des enfants. Elle est également importante parce qu'elle envoie un message à la communauté internationale pour qu'elle n'abandonne pas le peuple haïtien, et elle appelle à davantage de soutien et de contributions volontaires à la Mission.

L'autorisation de la MMAS a été un jalon important pour rétablir la paix et la sécurité en Haïti. Il faut maintenant que toutes les parties prenantes commencent à envisager une stratégie de sortie et de transformation de la Mission, y compris en une opération de maintien de la paix. Ne pas le faire serait irresponsable.

Haïti reste aux prises avec une crise prolongée, qui est exacerbée par les activités des bandes criminelles et leurs attaques violentes et aveugles. La population civile, en particulier les femmes et les enfants, a été touchée de manière disproportionnée par cette violence. Comme nous l'avons déclaré au Conseil il y a un an, lors de l'adoption

de la résolution 2699 (2023) (voir S/PV.9430), le soutien à la sécurité fourni par la MMAS est essentiel, mais il ne constitue pas à lui seul une panacée.

L'adoption de cette résolution réaffirme la priorité que l'Équateur accorde au peuple haïtien et à la recherche de solutions durables qui s'attaquent aux causes structurelles de la violence. L'engagement que nous avons pris en janvier 2023 au Conseil renvoie à l'histoire de fraternité entre nos peuples et se poursuivra jusqu'au jour où le peuple haïtien trouvera sa propre voie vers une paix et un développement durables.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution prorogeant d'un an le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) (résolution 2751 (2024)). Depuis l'adoption de la résolution 2699 (2023) par le Conseil en octobre 2023, la communauté internationale a activement encouragé le déploiement rapide de la MMAS afin qu'elle puisse jouer son rôle dans la stabilisation de la situation. Après de nombreux cycles de consultations entre Haïti et le Kenya, un accord bilatéral sur les modalités de déploiement a finalement été signé en mars 2024, permettant à la Mission de commencer à s'installer.

À ce jour, la Mission compte un effectif de plus de 400 personnes et a réalisé quelques progrès dans la lutte contre la violence des bandes en menant plusieurs opérations. D'autres renforts viennent aujourd'hui grossir ses rangs. La Chine espère que la Mission accélérera son déploiement et aidera la police haïtienne à renforcer ses capacités afin qu'elle puisse lutter contre la violence des bandes et améliorer la protection des zones résidentielles, des hôpitaux, des écoles et d'autres installations civiles, ainsi que la protection des civils, jouant ainsi un rôle plus important dans le redressement de la situation de sécurité en Haïti.

Nous constatons que la Mission accuse encore un déficit de financement assez important et qu'une grande partie des fonds promis n'a pas encore été versée. La Chine appelle les pays donateurs concernés à honorer leurs engagements dès que possible et à doter la Mission de ressources financières stables. Nous apportons notre appui au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies afin qu'il puisse renforcer la mobilisation, la gestion et l'emploi des fonds et jouer ainsi le rôle qui lui revient dans le bon fonctionnement de la Mission.

Dans le cadre de consultations antérieures, certains membres avaient proposé de promouvoir la transformation

de la Mission en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. L'ONU a déployé de nombreuses opérations de maintien de la paix en Haïti, mais les résultats n'ont jamais été satisfaisants et les enseignements ont été extrêmement clairs. Nous pensons qu'il est impératif que la résolution 2699 (2023) soit appliquée et que la Mission puisse pleinement s'acquitter de son rôle. Discuter d'autres options maintenant ne fera qu'entraver l'exécution du mandat de la Mission. Après tout, les opérations de maintien de la paix ne sont pas une panacée, et encore moins un plan de secours. De plus, les conditions pour le déploiement d'opérations de maintien de la paix ne sont pas réunies en Haïti à l'heure actuelle.

Haïti est depuis longtemps en proie à une multitude de crises. Sans un gouvernement légitime, efficace et responsable, un appui extérieur peut difficilement produire des effets durables. Nous espérons que toutes les parties en Haïti placeront les intérêts du peuple au premier plan et proposeront un calendrier et une feuille de route réalistes et crédibles pour les élections dès que possible, afin de promouvoir véritablement un processus politique dirigé et pris en mains par les Haïtiens. Dans le même temps, si les armes et les munitions illégales continuent d'affluer dans le pays, aucune aide extérieure ne pourra améliorer fondamentalement les conditions de sécurité en Haïti. Nous exhortons les pays concernés à renforcer efficacement le contrôle des armes et des munitions, et espérons que le Conseil prendra des mesures plus fermes lorsqu'il examinera la prorogation du régime de sanctions concernant Haïti le mois prochain.

M. Sangjin Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée a voté pour la résolution proposée par les États-Unis et l'Équateur (résolution 2751 (2024)), réaffirmant notre engagement envers le peuple haïtien et soutenant la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) afin de rétablir la sécurité publique et favoriser ainsi un processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens.

La situation en Haïti continue de poser des défis complexes à la stabilité nationale et à la sécurité régionale. La violence, les activités criminelles et les déplacements massifs de la population haïtienne exigent toujours une action urgente et décisive de notre part. Il est de notre responsabilité commune de relever ces défis, et c'est précisément la raison pour laquelle nous avons autorisé le déploiement de la MMAS il y a un an et que nous avons renouvelé son mandat aujourd'hui. Nous avons constaté des progrès concrets en Haïti depuis le déploiement initial de la Mission en juin. Celle-ci a apporté un soutien

essentiel à la Police nationale d'Haïti et a contribué à renforcer la sécurité.

Il reste cependant beaucoup à faire. Il est temps que nous nous attachions à garantir la viabilité de la MMAS afin qu'elle puisse fonctionner efficacement dans une perspective à long terme. À cette fin, la République de Corée est prête à étudier diverses options avec les membres du Conseil de sécurité. Si l'engagement des États participant à la MMAS est exemplaire, il est clair que des contributions volontaires et un soutien supplémentaires sont nécessaires. À cet égard, la Corée envisage elle aussi d'y concourir.

Enfin et surtout, je voudrais souligner que nous nous trouvons à un moment critique pour empêcher une aggravation de la crise multidimensionnelle qui sévit en Haïti. Pour aller de l'avant, nous devons entendre l'appel du peuple haïtien, comprendre ses besoins et l'aider à définir sa voie.

Je voudrais conclure en exprimant notre solidarité avec le peuple haïtien et en réaffirmant notre soutien indéfectible à la Mission.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour l'Équateur et les États-Unis, en leur qualité de corédacteurs, de leur rôle de chef de file qui a permis au Conseil de renouveler cet important mandat.

Je tiens tout d'abord à saluer le courage, les efforts et le dévouement de la Police nationale d'Haïti (PNH), qui met tout en œuvre pour rétablir une vie quotidienne normale pour les citoyens ordinaires, en assurant la sécurité sur le terrain. Nous félicitons également la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui l'aide dans cette entreprise.

Le Japon a voté pour la résolution visant à proroger le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (résolution 2751 (2024)) parce qu'il demeure absolument nécessaire de fournir à Haïti un soutien international efficace, comme l'a demandé le Gouvernement haïtien, afin de lutter contre l'insécurité persistante et les menaces que représentent les gangs. Le Gouvernement haïtien a également réaffirmé la nécessité de mobiliser des ressources de manière durable, notamment pour commencer à parler de la transformation de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Sur cette base, le Conseil de sécurité doit commencer à envisager toutes les options possibles.

Lorsque le Conseil a autorisé la création et le déploiement de la Mission l'année dernière, son objectif

était fermement orienté vers le soutien à la PNH, notamment via le renforcement des capacités, dans le strict respect du droit international. Maintenant que ce mandat a été prorogé, il est essentiel que la Mission et le Conseil de sécurité évaluent en permanence les activités, les opérations et le format de la Mission afin d'en assurer l'efficacité et la durabilité. À cet égard, nous attendons avec intérêt que les responsables de la Mission multinationale d'appui à la sécurité fassent rapport au Conseil de sécurité et élaborent une stratégie, conformément aux demandes formulées respectivement aux paragraphes 18 et 20 de la résolution 2699 (2023).

Nous remercions une fois de plus sincèrement le Kenya, la Jamaïque et les autres pays fournisseurs de contingents. Nous encourageons les autres États Membres à fournir du personnel ainsi qu'un appui financier et matériel et à mettre leurs compétences à disposition de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de toute initiative connexe. Nous appelons en outre à une coordination efficace entre les donateurs et le système des Nations Unies afin de créer des synergies et de tirer le meilleur parti de leurs contributions.

Je voudrais conclure en réaffirmant notre engagement inébranlable, aux côtés de la communauté internationale, à soutenir le Gouvernement et le peuple haïtiens dans leur quête de sécurité et de stabilité à long terme.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon pays, le Guyana. Je salue la participation des représentants d'Haïti, de la Jamaïque et du Kenya à la présente séance.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2751 (2024), prorogeant le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité jusqu'au 2 octobre 2025. Nous remercions l'Équateur et les États-Unis pour le rôle moteur qu'ils ont joué en tant que corédacteurs et pour avoir mené un processus de négociation consultatif, en particulier au cours d'une semaine de haut niveau très chargée.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont voté pour la résolution 2751 (2024), souhaitant réaffirmer leur plein appui au déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, et en reconnaissance du rôle essentiel qu'elle est censée jouer pour aider la Police nationale d'Haïti (PNH) à rétablir la sécurité et la

stabilité en Haïti et à instaurer les conditions nécessaires à la tenue d'élections. Cette prorogation intervient à un moment critique du processus de transition en Haïti.

Il est vrai qu'il y a un an, nous nous attendions à ce que le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité s'effectue beaucoup plus rapidement que ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Cependant, malgré ces difficultés, la Mission multinationale d'appui à la sécurité a pu, au cours des trois derniers mois, aider la PNH à reprendre le contrôle de certains quartiers critiques de Port-au-Prince. Sa présence en Haïti, conjuguée à des évolutions positives sur le front politique, a également donné crééd des attentes au sein de la population haïtienne, qui espère que la situation pourra s'améliorer rapidement et que le pays pourra revenir à la normale.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent du déploiement de personnel kényan, jamaïcain et bélizien au sein de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et attendent que d'autres pays fournisseurs déploient également du personnel. Nous demandons instamment aux responsables de la Mission et au Gouvernement haïtien de tenir le Conseil informé des progrès de la Mission et de s'engager à soutenir la Mission multinationale d'appui à la sécurité dans l'exécution de son mandat.

Nous appelons tous les États qui se sont engagés à apporter leur soutien à tenir leurs promesses. Nous demandons aussi instamment à tous les États Membres d'accroître d'urgence leur soutien à la Mission sur les plans financier, matériel et logistique, mais aussi en ce qui concerne les ressources humaines et d'autres ressources nécessaires. La réalité est que, même si le mandat a été prorogé, il ne pourra être pleinement mis en oeuvre que si l'on augmente rapidement et de manière substantielle le financement et les autres formes de soutien. Nous devons simultanément envisager d'accroître l'aide humanitaire et les autres formes d'aide au développement dont Haïti a besoin de toute urgence.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana se félicitent de la décision prise vendredi par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti d'imposer des sanctions contre deux personnes impliquées dans des activités qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité d'Haïti. Nous estimons qu'il s'agit là d'une démonstration de la détermination du Conseil à lutter contre la violence visant le peuple haïtien, et nous sommes déterminés à renforcer l'efficacité des sanctions, notamment en étoffant la liste et en mettant en œuvre l'embargo sur les armes.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil et le Guyana réaffirment leur soutien ferme au peuple haïtien. Nous espérons que les progrès enregistrés depuis le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et le renouvellement de son mandat aujourd'hui encourageront les parties concernées à apporter plus rapidement leur appui pour faciliter le rétablissement concret de la sécurité partout en Haïti.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Au nom du Royaume-Uni, je tiens à remercier l'Équateur et les États-Unis pour la façon dont ils ont mené ces négociations.

C'est avec plaisir que nous avons voté pour une résolution qui proroge le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti (résolution 2751 (2024)). Cette adoption à l'unanimité est un signe de l'unité du Conseil quant à la nécessité de poursuivre les activités d'appui à la sécurité en Haïti. Cet appui doit être durable. Nous nous faisons l'écho de l'appel d'Haïti et d'autres partenaires à envisager des options pour la transformation de la Mission. Le Royaume-Uni salue le leadership du Kenya ainsi que l'appui fourni et le rôle joué par d'autres nations, y compris la Jamaïque, en ce qui concerne la Mission, et nous espérons être tenus au courant de la progression de la Mission multinationale d'appui à la sécurité à l'avenir.

M. Dharmadhikari (France) : La France se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2751 (2024). Cette résolution renouvelle pour un an le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Ce soutien est indispensable pour construire les conditions de sécurité nécessaires à la tenue des élections de 2025. L'enjeu est que le processus de transition puisse être conduit à son terme. Je salue à cet égard le Kenya, ainsi que les autres fournisseurs de personnel pour leur engagement.

La France prend toute sa part à cet effort pour rétablir la sécurité en Haïti. Elle a été la première, en 2023, à abonder le fonds fiduciaire des Nations Unies pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Elle vient d'annoncer une nouvelle contribution de 2 millions d'euros. Elle a également alloué près de 2 millions d'euros à l'Organisation internationale de la Francophonie pour fournir une formation en français et en créole au personnel non francophone déployé dans le pays. La France poursuit son soutien à titre bilatéral à la Police nationale d'Haïti, avec 2 millions d'euros d'aide depuis 2023. Nous travaillons également avec nos partenaires européens pour engager un soutien financier de l'Union européenne. Sur le plan humanitaire, la France poursuit son appui

aux populations les plus vulnérables, à hauteur de plus de 14 millions d'euros cette année.

La France œuvre pour que le Conseil de sécurité utilise tous les leviers à sa disposition pour accompagner Haïti vers un retour à la stabilité. Les sanctions en font partie. Nous avons plaidé en faveur de leur extension aux responsables politiques et économiques qui soutiennent et financent les gangs. La France se félicite à cet égard que le Conseil se soit mis d'accord sur l'ajout de deux individus à la liste des sanctions.

L'unanimité du Conseil de sécurité est un signal fort envoyé au peuple haïtien. Nous devons explorer toutes les voies qui permettent de pérenniser ce soutien. La France est convaincue que l'ONU, par son expertise stratégique et opérationnelle, ainsi que le soutien logistique que l'ONU peut apporter, ont un rôle crucial à jouer pour maintenir la Mission et répondre à la crise multidimensionnelle à laquelle fait face Haïti.

Enfin, il faut répondre à la demande exprimée par le Gouvernement haïtien et mener une réflexion sur une possible transition vers une opération de paix des Nations Unies.

M. Hauri (Suisse) : Nous remercions les corédacteurs, l'Équateur et les États-Unis, ainsi que les autres membres du Conseil, pour les efforts déployés afin de parvenir à la décision unanime de renouveler le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Cette décision envoie une nouvelle fois un signal fort de solidarité avec le peuple haïtien et répond aux appels à l'aide persistants dans une situation de crise grave, qui se traduit également par une situation humanitaire alarmante. Nous continuons d'insister sur le fait que le droit international, en particulier les droits humains, doit être respecté et faire partie intégrante de cette Mission, afin qu'elle remplisse son mandat avec succès. Nous nous félicitons de l'importance qui continue d'être accordée à la protection des enfants et à la prise en compte des dimensions de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Des défis complexes demandent des réponses agiles. C'est pourquoi la Mission doit être coordonnée avec les autres efforts de soutien international en cours sur le terrain, en particulier le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. Nous continuons à demander des mécanismes de coordination efficaces pour assurer le partage rapide des informations et l'utilisation efficace des synergies.

Enfin, le renouvellement du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité s'inscrit dans un contexte de déploiement continu. Nous saluons le

leadership du Kenya et l'engagement d'autres États en soutien à la Mission, en particulier ceux qui ont déjà effectué des déploiements, et nous encourageons les autres à suivre la même voie. Le peuple haïtien mérite de vivre dans la paix, la sécurité et la prospérité. Continuons à travailler sans relâche pour soutenir ses aspirations.

M. Camilleri (Malte) (*parle en anglais*) : Malte se félicite de l'adoption à l'unanimité aujourd'hui de la résolution 2751 (2024), qui proroge le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, déployée en Haïti. Nous remercions les corédacteurs, l'Équateur et les États-Unis, des efforts inlassables qu'ils ont déployés ces dernières semaines. Cette Mission doit être la planche de salut dont le peuple haïtien a désespérément besoin pour qu'elle aide la Police nationale d'Haïti à rétablir la sécurité et l'ordre public et pour permettre la tenue d'élections inclusives, libres et régulières afin de rétablir l'ordre démocratique en Haïti.

Nous restons vivement préoccupés par le fait que les enfants continuent d'être confrontés à une violence extrême. Leur recrutement par des gangs armés reste un grand sujet de préoccupation. Nous saluons le leadership du Kenya et le déploiement des 400 premiers membres du personnel kényan en Haïti, ainsi que l'arrivée de membres du personnel de la Jamaïque et du Belize. Nous félicitons également tous les États Membres qui se sont engagés à soutenir la Mission et espérons que de nouvelles contributions seront versées au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

Nous soulignons que la Mission doit respecter les normes plus strictes en matière de conduite et de discipline, mener ses activités dans le plein respect des normes de transparence conformément au droit international et mettre en œuvre tous les aspects de la résolution 2699 (2023) et toutes les mesures de protection prévues. Haïti a accompli des progrès considérables sur le plan politique au cours des 12 derniers mois. Il est essentiel que les volets politique et de sécurité progressent en parallèle, et la prorogation d'aujourd'hui constitue une étape importante à cette fin. Nous espérons que la Mission sera un exemple robuste de la solidarité dont Haïti a désespérément besoin et qu'il mérite, et qu'elle lui permettra de s'engager à nouveau sur la voie de la démocratie, de la sécurité et de la prospérité.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour le projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique et l'Équateur visant à proroger pour une période d'un an le

mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, sans y apporter de changement.

En adoptant cette résolution à l'unanimité, le Conseil envoie un message de soutien au Kenya et aux autres pays fournisseurs de contingents dans leurs efforts pour stabiliser la situation désastreuse en Haïti. Trois mois seulement se sont écoulés depuis le début du déploiement de la Mission en Haïti, et nous sommes convaincus que la Mission pourra étendre sa présence et atteindre ses objectifs en matière de lutte contre la criminalité organisée dans le pays dans le cadre de ce nouveau mandat. En attendant, nous estimons qu'il est prématuré de prévoir une quelconque transformation de la présence internationale.

Il est clair que la force, à elle seule, ne peut permettre de venir à bout de la criminalité. Des mesures urgentes et résolues sont nécessaires pour mettre fin à la contrebande d'armes américaines qui inondent Haïti. Il est également essentiel d'assurer la stabilisation politique interne du pays et son retour sur la voie constitutionnelle grâce à la promotion d'un dialogue inclusif et la tenue d'une élection présidentielle. Nous pensons que le Conseil doit donner la priorité à ces deux objectifs en particulier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Slovénie.

La Slovénie a voté pour la résolution 2751 (2024) et se félicite du consensus atteint par les membres du Conseil au sujet du texte. Cette résolution, qui proroge le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, intervient à un moment charnière pour ses opérations sur le terrain. Alors que la situation en matière de sécurité en Haïti reste préoccupante, la Mission, au sein de laquelle des effectifs fournis par trois pays ont été déjà déployés, a permis à la Police nationale d'Haïti de faire d'importantes avancées opérationnelles. La prorogation du mandat permettra de renforcer la Mission et d'obtenir les résultats significatifs que la population haïtienne attend et mérite. Cela étant dit, nous encourageons les pays à verser de nouvelles contributions volontaires et à apporter un appui supplémentaire à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, car ils sont essentiels à son déploiement accéléré.

L'adoption à l'unanimité de la résolution d'aujourd'hui n'est pas l'objectif final, mais plutôt une étape importante sur laquelle nous devons nous appuyer. En tant que Conseil, nous devons poursuivre nos efforts pour améliorer la situation humanitaire et en matière de droits humains ainsi que la situation politique et en matière de sécurité en Haïti, en utilisant tous les outils à

notre disposition. Dans le cadre de ce processus, tout en faisant en sorte que les erreurs du passé ne se répètent pas, nous réaffirmons notre solidarité sans faille avec le peuple haïtien, dont les intérêts supérieurs continueront de guider l'action du Conseil.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Rodrigue (Haïti) : Qu'il me soit permis tout d'abord de saluer l'excellente qualité du travail qui a été réalisé au cours de la présidence slovène du Conseil de sécurité. Je tiens également à exprimer mes plus sincères remerciements à l'ensemble des États membres du Conseil de sécurité pour leur soutien constant envers Haïti et pour leur engagement en vue de l'aider à surmonter la grave crise multidimensionnelle qu'il traverse.

Ce soutien s'est manifesté encore aujourd'hui avec le vote à l'unanimité pour la résolution 2751 (2024), qui renouvelle pour une année le mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. C'est un vibrant témoignage non seulement de la solidarité internationale envers mon pays, mais également de la prise de conscience collective des défis profonds et multiples auxquels il fait face.

La résolution 2699 (2023), adoptée par le Conseil en octobre dernier, a permis le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, autorisant ainsi les États Membres à soutenir les efforts de la Police nationale d'Haïti. Cette mission, dirigée par le Kenya, a démontré son efficacité dans certaines zones critiques, notamment en rétablissant la sécurité dans des quartiers auparavant contrôlés par des gangs armés. Nous reconnaissons et saluons les efforts considérables des pays contributeurs, et nous restons profondément reconnaissants pour leur engagement.

Cependant, malgré la mise en place de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui a sans aucun doute contribué à apaiser partiellement la situation sécuritaire, nous devons admettre que les défis sont encore énormes et complexes. La violence des gangs continue de déchirer le tissu social et les violations des droits de l'homme se multiplient, plongeant des milliers de familles dans la détresse. L'insécurité est omniprésente, paralysant l'économie, minant les institutions et alimentant la peur parmi la population.

Au cours du premier semestre de cette année, l'ONU a recensé 3 638 homicides, soit une augmentation

de près de 74 % par rapport à 2023. Et malgré l'imposition de l'embargo sur les armes en octobre 2023, les gangs continuent de se procurer des armes et des munitions de manière illicite. Il est donc clair que la Mission, en l'état actuel, reste confrontée à de sérieuses limitations. Le soutien financier et matériel dont la MMAS a grandement besoin demeure insuffisant. En outre, il ne fait aucun doute que la Mission doit être renforcée pour être pleinement opérationnelle, et dans ce cadre, la transformation de la MMAS en une opération de maintien de la paix sous mandat de l'ONU apparaît non seulement nécessaire, mais urgente. Une telle transformation garantirait non seulement un financement plus stable par le biais des contributions obligatoires des États Membres, mais permettrait également d'élargir les capacités de la Mission à un niveau adapté à l'ampleur des défis actuels en Haïti.

Voilà pourquoi, au nom du Gouvernement haïtien, je réitère l'appel solennel du Président du Conseil présidentiel de transition, S. E. M. Edgar Leblanc Fils, qui, lors de son intervention au débat général de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, a invité la communauté internationale à engager la réflexion pour la transformation de la MMAS en une obligation de maintien de la paix sous mandat de l'ONU. Nous croyons fermement qu'une telle démarche est cruciale pour pérenniser les acquis de la MMAS, renforcer la sécurité nationale et créer les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables dans un avenir proche.

Il est indéniable qu'Haïti ne peut relever seul les défis qui le guettent. La situation actuelle est le résultat d'années d'instabilité politique, d'une économie asphyxiée, d'une gouvernance affaiblie et de la montée en puissance des groupes armés, qui prospèrent sur les faiblesses structurelles de l'État haïtien. La transition politique en Haïti demeure fragile et l'instabilité sécuritaire continue de saper les efforts de redressement du pays. Pourtant, nous croyons fermement en la capacité du peuple haïtien à surmonter ces épreuves, à condition que la communauté internationale continue de nous soutenir avec la même solidarité, la même détermination et, surtout, avec des ressources adéquates pour accompagner ce processus de stabilisation. Ensemble, nous pouvons construire un Haïti plus fort, plus sûr et plus prospère.

Le Président (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Lokaale (Kenya) (parle en anglais) : Je vous félicite, Monsieur le Président, et à travers vous, la délégation slovène, de votre conduite exemplaire des travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de septembre.

Le 2 octobre 2023, le Conseil, répondant à un appel des autorités haïtiennes et prenant en considération la recommandation du Secrétaire général, a autorisé, par la résolution 2699 (2023), la création de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, pour aider la Police nationale d'Haïti à faire face à la menace posée par des dangereux bandits armés et à rétablir la sécurité. En adoptant à l'unanimité la résolution 2751 (2024), autorisant la poursuite de la Mission, le Conseil a montré qu'il avait confiance en la Mission pour exécuter son mandat robuste, qui est à la hauteur de la gravité de la situation. Surtout, il a envoyé un message clair, d'une voix unie, au peuple haïtien, à savoir que la communauté internationale appuie sans réserve les efforts qu'il déploie sans relâche pour se libérer de l'emprise des bandes criminelles. Le Conseil a souligné, en prenant des mesures, sa détermination à restaurer la dignité des femmes, des hommes et des enfants qui sont confrontés depuis longtemps à la violence et à l'instabilité. Le Kenya félicite le Conseil de sécurité d'avoir prorogé le mandat de la Mission pour une période supplémentaire de 12 mois. Nous remercions tout particulièrement les corédacteurs, à savoir les États-Unis et l'Équateur, dont les efforts inlassables et les consultations ont abouti à une résolution qui aidera la Mission à faire fond sur les progrès réalisés jusqu'à présent.

Il y a 10 jours, le Président du Kenya, S. E. M. William Ruto, s'est rendu à Port-au-Prince, où il a pu constater *de visu* la situation sur le terrain. Il a saisi l'occasion de s'entretenir avec les dirigeants politiques haïtiens et a dialogué avec le personnel de la Mission. Le Président a quitté Haïti avec un regain d'espoir et d'optimisme ; premièrement, en raison de la détermination du peuple haïtien à surmonter les crises interdépendantes, et deuxièmement, en raison des succès notables enregistrés par les premiers contingents de la Mission, qui travaillent

en collaboration avec la Police nationale d'Haïti pour sécuriser les infrastructures stratégiques, notamment l'aéroport, l'hôpital national, les principaux carrefours routiers et même l'école de police.

Avec ce mandat renouvelé, la Mission est prête à créer les conditions permettant aux autorités haïtiennes de sécuriser le pays et d'entreprendre la reconstruction sociale et économique. Mais pour cela, la Mission doit rapidement atteindre son objectif de déploiement complet de 2 500 personnes, contre 410 actuellement. Toutefois, le déploiement de la Mission et la poursuite de ses opérations nécessitent des ressources considérables. Ma délégation remercie tous les États Membres qui ont fait de généreuses contributions volontaires sous forme de fonds, de matériel ou d'un appui logistique, notamment par l'intermédiaire du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé par le Secrétaire général. Nous appelons tous les États Membres à être solidaires d'Haïti en versant des contributions volontaires à la Mission afin d'accélérer son déploiement complet et l'exécution de son mandat.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Kenya à l'égard des dirigeants politiques haïtiens pour leur appui, sans lequel la Mission n'aurait pas accompli grand-chose. Je dois également souligner que bien que la Mission soit une intervention décisive et novatrice, elle n'est qu'une partie de la solution. La stabilité d'Haïti ne sera possible que grâce à une approche multidimensionnelle, qui s'attaque à la racine de ses problèmes.

Enfin, je réaffirme la solidarité indéfectible du Kenya avec nos frères et sœurs haïtiens. Nous continuerons à travailler avec eux pour rétablir la sécurité en vue de garantir la prospérité sociale et économique.

La séance est levée à 10 h 50.